

STAGE DE FORMATION SYNDICALE « LAÏCITÉ » !

L'actualité récente autour du soutien de N. Sarkozy aux décisions de certaines mairies FN ou UMP de supprimer les repas de substitution illustre les contresens graves qui peuvent être faits sur la laïcité, la transformant en instrument d'exclusion. Deux mois après les assassinats de Charlie Hebdo et de l'Hyper Cascher, le débat sur la question laïque est à juste titre relancé.

C'est pourquoi le SNUipp/FSU de l'Oise a décidé d'organiser **une journée spécifique de formation, d'échanges et de réflexion collective** autour de toutes ces questions. Vous trouverez le déroulé de la journée ci-dessous mais aussi une présentation des intervenants en page 3.

Mardi 9 juin 2015 de 9h30 à 16h30

Grande salle - Bourse du travail

1 rue Fernand Pelloutier à Creil

Nous vous proposons de discuter de ces questions avec **Louiza Belhamici** (chargée de la formation membre de la Commission Islam & Laïcité et coprésidente du Collectif Féministes Pour l'Égalité) et **Joël Roman** (philosophe, membre du comité de rédaction d'*Esprit*, collaborateur de la Ligue de l'enseignement). La journée sera également animée **par le secrétariat du SNUipp/FSU Oise** et des membres de la commission nationale laïcité du SNUipp national.

LAÏCITÉ À L'ÉCOLE



Le déroulé de la journée :

9h30 – 9h45 : accueil ; 9h45 – 10h : introduction du SNU60

10h – 11h : Conférence sur les thèmes :

- **La laïcité, quelle(s) définition(s) ?**
- **Quelle l'histoire de la construction de la République laïque, de l'école publique laïque ?**

11h – 12h : Débat avec les participants au stage.

14h – 16h : atelier sur la question **des sorties scolaires**

IMPORTANT : pour participer au stage, il faut envoyer la demande (courrier ci-dessous et imprimé n°5) avant le 9 mai 2015 !

Courrier type à joindre à l'imprimé n°5

NOM, Prénom - Fonction

Ecole ou établissement

à Madame l'Inspectrice d'académie

S/C de M ou Mme l'IEN de

ou S/C du chef d'établissement (collègues du 2nd degré)

Madame l'Inspectrice d'académie,

Conformément aux dispositions de la Loi 84-16 du 11/01/1984 (art. 34 alinéa 7), portant Statut Général des Fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Creil à la Bourse du travail, rue Fernand Pelloutier, le mardi 9 juin de 9h30 à 16h30.

Il est organisé par la Section Départementale du SNUipp/FSU de l'Oise, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions donnent droit aux congés pour la formation syndicale. Recevez, Madame l'Inspectrice d'académie, l'expression de mes salutations distinguées.

A

le.....

Signature

Qui peut venir au stage ? Tous les collègues qui le souhaitent, syndiqués au SNUipp... ou pas, titulaires ou stagiaires. Chaque enseignant a droit à 12 jours de stage par an. Alors n'hésitez pas, inscrivez-vous au stage !

Comment y participer ? Demander un congé pour formation syndicale avant le 9 mai 2015 (voir lettre type ci-contre, à reproduire à la main) et y joindre un formulaire de demande d'autorisation d'absence pour activités syndicales (imprimé n°5, voir sur notre site ou dans votre école).

Le formulaire n°5 et le courrier sont à transmettre à l'Inspectrice d'académie, s/c de votre IEN, ou de votre chef d'établissement si vous exercez dans le 2nd degré.

Une attestation de présence vous sera fournie le jour du stage. En l'absence de réponse 15 jours avant la date du stage, l'autorisation d'absence est réputée accordée.

Nous vous invitons à remplir le formulaire en ligne (**60.snuipp.fr**) pour nous informer de votre présence au stage de formation.

Prévenez-nous en cas de difficultés ou de refus de l'administration départementale.

Les intervenants

Louiza Belhamici - Professeure de Lettres, elle exerce ses fonctions au sein de la Délégation Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue (DAFPIC) au Rectorat de l'académie de Créteil. Elle est diplômée de la Sorbonne et du CNAM. Elle est chevalier dans l'Ordre des Palmes académiques. Ses responsabilités actuelles la conduisent à intervenir dans les Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL), pour le réseau de la formation professionnelle et continue des adultes de l'Éducation nationale et dans les entreprises avec lesquelles un partenariat est institué. Spécialiste de la formation des adultes, elle a développé une expertise dans les domaines de l'ingénierie de formation et de l'ingénierie pédagogique. Elle conçoit et anime des modules de formation de formateurs pour les entreprises partenaires et pour les acteurs du réseau de la formation des adultes de l'Éducation nationale. Son expérience l'a amenée à intervenir dans l'élaboration des plans de formation des Groupements d'Établissements (GRETA) de l'académie de Créteil, la conception et l'animation de dispositifs de formation individualisée et les séminaires pédagogiques.

Elle est coprésidente du Collectif Féministes Pour l'Égalité et trésorière de la Commission Islam et Laïcité.

Joël Roman - Né le 26 octobre 1955, philosophe, membre du comité de rédaction d'*Esprit*, collaborateur de la Ligue de l'enseignement, a été directeur de la collection Pluriel (Fayard). A notamment publié :

- Coordination, avec Etienne Tassin et Jacques Message, du numéro d'*Autrement* "A quoi pensent les philosophes", 1988.
- *Le barbare et l'écolier*, en collaboration avec Jean-Claude Pompougnac et Laurence Cornu, Calmann-Lévy, 1990 ;
- Edition de Renan, *Qu'est-ce qu'une nation ?*, Presses Pocket, 1992 ;
- *Quelle démocratie ? quelle citoyenneté ?*, (avec Philippe Herzog, Blandine Kriegel, Dominique Voynet), Editions de l'Atelier, 1995 ;
- *La démocratie des individus*, Calmann-Lévy, 1998 ;
- *Chronique des idées contemporaines*, textes choisis et présentés, Editions Bréal, nouvelle édition revue, 2000.
- *Ecrire contre la guerre d'Algérie*, édition des textes de la revue *Esprit* publiés de 1947 à 1962 sur la guerre d'Algérie, Pluriel, Hachette Littératures, 2002.
- *Eux et nous*, Hachette littératures, 2006.

Il est membre fondateur de la Commission Islam et laïcité.

Qu'est-ce que la Commission Islam et Laïcité ?

C'est une association déclarée à la Préfecture de Paris le 18 avril 2006. La commission Islam et Laïcité (www.islamlaicite.org) qui, depuis dix ans, réunit des acteurs de différentes sensibilités religieuses et non religieuses, est un lieu de débats, mais aussi d'organisation et de sensibilisation, sur le thème de la place de l'islam et des musulmans dans la société française dont ils font pleinement partie ; elle se porte en défense des libertés et des droits égaux des musulmans de France, et lutte contre l'islamophobie et les discriminations. La Commission Islam et Laïcité défend ainsi les vrais principes de laïcité, tels qu'ils ont été énoncés en 1905, principes qui imposent l'égalité de traitement de tous les croyants et non-croyants.

Les formations Islam et Laïcité

Forte de son expérience, la Commission Islam et Laïcité a décidé de mettre son savoir-faire au service de tous ceux, élus, responsables administratifs, responsables associatifs, enseignants et travailleurs sociaux qui s'interrogent sur la signification de la laïcité et sa mise en œuvre effective dans les différents contextes concrets auxquels ils sont confrontés. Ces formations permettent de mieux comprendre la signification théorique de la laïcité et son histoire, de maîtriser le cadre juridique de son exercice et d'anticiper les difficultés que la pratique de la laïcité au quotidien peut rencontrer.

Elle vise à leur permettre de mieux préciser les questions que cette pratique de la laïcité suscite et fournir des éléments de réponse afin de construire, sur cette thématique, une culture partagée.

Mouvement, il faut qu'ça change !

Signez et faites signer la pétition nationale lancée par le SNUipp/FSU pour un mouvement départemental au plus proche des vœux des personnels !

Rendez-vous sur : www.snuipp.fr

